



Vos élus **CFDT** CSE CSSCT ont abordé plusieurs sujets importants concernant la **sécurité, la santé, l'environnement et les conditions de travail sur le site de Lestrem.**

1. Résultats sécurité 2026

Pour le personnel Roquette et les intérimaires, l'accidentologie reste **globalement dans la même tendance que 2025**. Le taux de gravité demeure faible, notamment en raison de l'absence ou du faible nombre d'arrêts longs.

Une vigilance est néanmoins demandée concernant la **diminution du nombre de soins enregistrés et des passages à l'infirmerie** : il faut vérifier que cette baisse correspond réellement à une amélioration et non à une diminution des remontées.

Concernant les **entreprises extérieures**, plusieurs interrogations subsistent sur les remontées d'informations et les écarts entre les indicateurs ATA/ATD.

Les dossiers de **maladies professionnelles** continuent également à être suivis, avec plusieurs situations encore en cours d'instruction.

2. DUERP et PAPRIACT

Un rappel a été effectué concernant l'**accessibilité du DUERP et du PAPRIACT** via les outils internes.

L'objectif est de permettre aux salariés et aux représentants du personnel d'accéder plus facilement aux documents relatifs aux risques professionnels et aux actions de prévention.



3. Règles d'habillement et tenues de travail

Une expérimentation a été réalisée dans plusieurs ateliers pilotes : **TS/MP, TA9 et D4**, après consultation des équipes.

Les règles de tenue sont précisées :

- dans les **ateliers et pilotes**, T-shirt manches longues, pantalon de travail et veste/blouson ;
- en conditionnement, T-shirt manches longues avec protection complémentaire lorsque l'activité expose à un risque ;
- la veste ou le blouson reste obligatoire lorsqu'il existe un risque thermique, chimique ou physique ;
- des dérogations sont possibles pour certaines activités non exposantes.

Le retour d'expérience prend également en compte les pauses et les situations de vigilance dégradée.





4. Inspection DREAL sécheresse et prélèvements d'eau

La DREAL a réalisé une inspection le **20 août 2026** concernant notamment la sécheresse et les prélèvements dans la Lys.

Le site est autorisé, hors période de sécheresse, à prélever jusqu'à **40 000 m³/jour**. Les restrictions ont progressivement augmenté durant l'été en fonction du niveau de sécheresse.

Roquette a engagé depuis plusieurs années une réduction des prélèvements, avec une baisse d'environ **14 % depuis 2023**.

La DREAL n'a pas relevé de non-conformité mais constate que le site dispose de **marges de réduction limitées en période de forte restriction**. Une demande est faite pour formaliser davantage les actions à mettre en œuvre selon les différents niveaux de sécheresse.



5. Surveillance des eaux souterraines

Sept piézomètres ont été installés autour du site afin de surveiller les eaux souterraines.

Deux campagnes de prélèvements sont prévues chaque année et environ **78 paramètres** sont contrôlés : métaux, hydrocarbures, solvants, paramètres physico-chimiques, etc.

À ce stade, les résultats sont variables selon les campagnes mais **aucun impact avéré du site n'a été démontré**.

La DREAL demande néanmoins :

- de poursuivre les investigations ;
- de mieux identifier et entretenir les piézomètres ;
- d'affiner l'interprétation des résultats ;
- de transmettre les données réglementaires sur la plateforme officielle.





6. Projet chaudière biomasse

risque ATEX et incendie

Un point important a été présenté sur la future **chaudière biomasse de Lestrem**.

Le risque ATEX lié aux poussières de bois est particulièrement étudié. Des analyses, études de dangers et retours d'expérience ont été réalisés avec des spécialistes et le SDIS.

Les principales mesures prévues concernent :

- la limitation des atmosphères explosives ;
- le dépoussiérage des installations ;
- la détection de particules incandescentes ;
- la suppression des sources d'inflammation ;
- la limitation des conséquences d'une éventuelle explosion ;
- la mise en place de dispositifs de découplage et de dépressurisation ;
- une protection incendie par sprinklers.

La documentation sécurité et les consignes de travail restent en cours de construction.



7. Silo fond plat

Le silo fond plat fait l'objet d'un suivi particulier en raison de problématiques de **poussières, d'odeurs et d'état de la structure**.

Des prélèvements d'air ont été réalisés et des réparations ont été engagées, notamment sur le chéneau et les infiltrations.

Pour la suite, plusieurs investissements sont envisagés :

- mise en place de sondes pour surveiller les déformations ;
- étude de la ventilation ;
- rénovation plus importante de la structure à moyen terme ;
- amélioration du contrôle des matières premières à l'entrée du site.

8. Tube sécheur ANM Büttner

Une fuite avait été détectée sur une bride du tube sécheur avec un **risque potentiel de départ de feu et de risque ATEX**.

Des mesures temporaires de surveillance renforcée ont été mises en place puis la réparation a été réalisée en semaine 39.

À ce jour, le problème est considéré comme résolu, sous réserve d'une vérification lors du redémarrage.





9. Explosion du broyeur séchoir

Un retour détaillé a été présenté concernant l'**explosion du broyeur FT100**.

L'analyse porte notamment sur :

- les systèmes de surveillance ;
- les vibrations ;
- les températures ;
- la pression ;
- le débit ;
- les dispositifs empêchant la propagation d'une explosion.

L'inspection a notamment mis en évidence des problèmes sur certains **barreaux et éléments du rotor**, qui nécessitent une analyse approfondie des causes et des réparations adaptées.

10. Empoussièrement et qualité de l'air

Plusieurs campagnes de mesures ont été réalisées dans différents secteurs du site.

Les valeurs réglementaires prises en compte sont :

- poussières inhalables : **4 mg/m³ sur 8 heures** ;
- poussières alvéolaires : **0,9 mg/m³ sur 8 heures**.

Les résultats restent généralement sous les VLEP, mais certains postes se situent à des niveaux nécessitant une vigilance renforcée.

Lorsque les niveaux atteignent une part importante de la VLEP, des actions sont prévues :

- contrôle des aspirations ;
- amélioration de la ventilation ;
- actions techniques ;
- port du masque sur certains postes.

11. Santé et conditions de travail – fortes chaleurs

Le retour d'expérience de l'été 2026 montre :

- un suivi des alertes météo ;
- des adaptations d'horaires lorsque cela était possible ;
- la mise à disposition d'eau dans différents secteurs ;
- un accès aux bouteilles d'eau pendant les épisodes de forte chaleur ;
- une priorité donnée à la réparation des systèmes de refroidissement.





Aucun malaise lié à la chaleur n'a été enregistré en zone de production.

Une réflexion est également engagée sur l'utilisation de **vêtements ou équipements rafraîchissants**, avec la possibilité de tester la solution sur deux postes.

12. Brûlures et équipements de protection

L'analyse des événements liés aux brûlures montre une diminution par rapport aux années précédentes, mais le sujet reste suivi.

Les règles de protection sont renforcées concernant :

- les bras ;
- le haut du corps ;
- les jambes ;
- la tenue de travail ;
- les équipements adaptés aux risques chimiques ou thermiques.

L'objectif est d'harmoniser les pratiques entre les différents secteurs du site.

13. Ergonomie en maintenance

Vos élus ont également abordé l'**ergonomie des postes de maintenance mécanique**.

Les principaux risques identifiés sont :

- manutention manuelle de charges ;
- manutention mécanique ;
- postures contraignantes ;
- répétitivité de certaines opérations.

Des analyses de postes doivent permettre d'identifier les améliorations techniques et organisationnelles possibles.

Pour vos élus CFDT, l'essentiel est de veiller à ce que les constats débouchent sur des actions concrètes pour améliorer durablement la sécurité, la santé et les conditions de travail;



Nos valeurs :
écoute • dialogue • propositions • résultats



Un travail plus sûr,
plus sain, plus humain.

*Ensemble,
on va plus loin !*

